

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 juillet 2020

Extension du dispositif des emplois francs à de nouveaux parcours d'insertion

Dans le contexte actuel de sortie de crise et de reprise d'activité, le plan Petrel (Priorités et rassemblement pour l'emploi local à La Réunion) a été révisé et actualisé afin de répondre au mieux aux difficultés d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi et aux besoins de recrutement des entreprises.

Dans le cadre de cette révision, par arrêté en date du 20 juillet 2020, Jacques Billant, Préfet de La Réunion, a élargi le dispositif des emplois francs à des personnes qui sortent d'autres parcours d'insertion, et plus particulièrement ceux en faveur des travailleurs handicapés. Cette extension marque la volonté de l'État de mobiliser ce dispositif à destination du retour vers l'emploi, dans le secteur marchand, des personnes les plus fragiles.

Sont désormais éligibles à ce dispositif les personnes ayant bénéficié :

- de formations qualifiantes, diplômantes ou certifiantes pour les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH);
- de contrats en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) pour les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) ;
- du contrat Gadiamb ;
- du contrat Boussole.

A ce jour, 426 emplois francs ont été signés sur le territoire dont 43 en faveur des publics en parcours d'insertion. Depuis la fin du confinement, les opérateurs de l'insertion sont mobilisés.

Les associations et entreprises souhaitant élargir à ce dispositif sont invitées à se rapprocher dès à présent des services de Pôle-emploi, des missions locales, et de Cap emploi pour le dépôt des offres et la mise en relation avec les demandeurs d'emploi.